

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
03/01/2019

L'an deux mille dix neuf et le dix janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Présents : M. RAMEAU, Mme GERARD, MM. RIVIERE, LIVOTI, Mme DALLAZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO (Proc), Mme AIMONE-CAT, M. ROUCH (Proc.), Mme CAHUZAC.

Absents excusés :
Mme. SAINT-SUPERY (Proc. M. ROUCH)
M. AMOUROUX (Proc. M. PIZZATO)

Absente : Mme TONELLO

D.C.M n° 1-5
Exécution du budget

Mme. CAHUZAC Déborah a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que selon l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente. Il sollicite donc cette autorisation.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents,

- Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'année 2019 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année 2018.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le 14.01.2019
Pour copie conforme

En mairie, le 11 janvier 2019

Le Maire,
SANS

